



COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

La Fédération des commissions scolaires du Québec : l'art de désinformer

Sherbrooke, le 2 juillet 2014 – Nous tenons à rectifier certaines informations véhiculées par la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) qui s'inspire d'une étude qu'elle a elle-même financée, ayant fait l'objet d'un article paru dans l'édition du 27 juin du journal La Tribune.

Tout d'abord, l'État verse aux écoles privées subventionnées 60% de la somme allouée aux commissions scolaires pour les services éducatifs. En comptant toutes les dépenses nécessaires et en incluant celles pour l'entretien des bâtiments dont toute la charge est assumée par l'école privée, la contribution de l'État est en fait de 42% (données MELS 2012-2013) et ce taux baisse à 38% en tenant compte de la taxe scolaire à laquelle les écoles privées n'ont pas droit. En ce sens, elles doivent elles-mêmes fournir, financer et entretenir les bâtiments et installations, souvent patrimoniaux, pour accueillir leurs élèves. Les écoles privées ne reçoivent qu'une petite allocation pour la valeur locative, qui ne couvre même pas le coût de l'entretien ménager.

Selon les plus récentes données de la Fédération des établissements d'enseignement privés, le tiers des écoles membres ne peut rémunérer son personnel sur la même base que celle des écoles publiques; leur situation budgétaire ne le leur permettant pas. C'est ce qui contribue à diminuer les coûts associés à la masse salariale du personnel. Ainsi, en plus des parents qui contribuent à subventionner nos services éducatifs, il y a également les membres du personnel qui financent eux-mêmes leur propre école en renonçant à une partie de leur salaire, en demeurant tout aussi engagés et impliqués.

Selon une étude menée par François Larose de l'Université de Sherbrooke en 2013, 47% des parents retireraient leur enfant du privé si l'augmentation des frais atteignait 1 000 \$. En 2005, l'étude de Denis Massé de l'Université de Montréal arrivait à des résultats similaires. Donc, il est faux de prétendre que nos parents ont des ressources financières illimitées leur permettant de choisir l'école privée advenant une augmentation des droits de scolarité.

De plus, une augmentation des frais de scolarité risquerait de générer une importante migration d'élèves dans le réseau public. En plus des défis que cela représenterait pour la capacité d'accueil, une telle mesure aurait un impact majeur défavorable sur le budget de l'État, qui devrait dès lors assumer la totalité des coûts de ces élèves.

Par ailleurs, contrairement à ce que laisse croire la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec, Mme Bouchard, les parents dont les enfants fréquentent une école privée n'ont pas droit à des avantages fiscaux particuliers.

De surcroît, les statistiques véhiculées par la Fédération des commissions scolaires au sujet des frais administratifs des écoles privées sont erronées, laissant croire qu'ils sont plus élevés que ceux des commissions scolaires. Dans le calcul des frais administratifs des commissions scolaires, l'étude ne considère que le personnel qui œuvre au sein des centres administratifs des commissions scolaires et omet d'y inclure le personnel administratif qui travaille dans les écoles publiques. Il s'agit d'une erreur importante qui vient grandement fausser les comparaisons sur les données financières. Qui plus est, cela démontre un manque de rigueur important. Dans le réseau de l'enseignement privé, tout le personnel administratif travaille auprès des élèves.

Mme Bouchard demande à ce que les écoles privées soient soumises à la même reddition de compte que les commissions scolaires. Ne devrait-elle pas demander à ce que les commissions scolaires soient soumises à la même reddition de compte que les écoles privées, allégeant ainsi l'appareil administratif? Les directions d'écoles réclament depuis des années moins de redditions de compte et plus d'autonomie pour se consacrer sur l'essentiel que devrait constituer leur travail, soit le service à l'élève et une présence accrue auprès du personnel.

Finalement, nous invitons Mme Bouchard et la FCSQ à développer une vision intégrée de l'éducation au Québec, à travailler de pair avec notre fédération et à reconnaître la richesse des deux réseaux qui se démarquent par leurs projets pédagogiques distinctifs et qui répondent à des besoins et intérêts différents. L'enseignement privé est justifié dans le système d'enseignement québécois puisqu'il contribue à la qualité et au succès de ce système. Cette opinion est partagée par une majorité de Québécois : selon une étude de Léger Marketing réalisée en 2010, 78% des Québécois croient que le fait que les parents aient le choix entre les deux réseaux rehausse la qualité globale du système d'éducation du Québec. Ce sont nos élèves et parents qui en sortent gagnants et bénéficient d'un choix d'écoles performantes et diversifiées.

L'AEPE (Association des écoles privées de l'Estrie) regroupe 11 établissements d'enseignement fréquentés par plus de 4 000 élèves et étudiants: une école primaire, 9 écoles secondaires, dont une offrant l'enseignement au collégial et 5 offrant le service de résidence scolaire, ainsi qu'un collège de comptabilité et de secrétariat. Elle a pour mission de stimuler les jeunes, de leur inculquer le goût de l'effort et les amener à la réussite scolaire. Plusieurs de nos institutions offrent des services spécialisés pour les élèves aux prises avec des besoins particuliers, et ce, malgré l'absence d'allocations du MELS pour ce type de clientèle.

– 30 –

Sources :

- André Ricard, directeur général, Collège du Mont Saint-Anne
- Benoit Hélie, directeur général, Collège Rivier
- Daniel Léveillé, directeur général, Collège du Sacré-Cœur
- Éric Faucher, directeur général, Collège Mont Notre-Dame
- François Leblanc, directeur général, Collège des Servites
- Marie-Andrée Savoie, directrice générale, Collège de comptabilité et de secrétariat du Québec
- Marie-Josée Hamel, directrice générale, Collège François-Delaplace
- Marie-Josée Mayrand, directrice générale, École Plein Soleil
- Simon Croteau, directeur général, École secondaire de Bromptonville
- Raymond Lepage, directeur général, Le Salésien – 819 566-2222 poste 135
- Pierre Thériault, directeur général, Séminaire de Sherbrooke – 819 563-2050 poste 237